



communauté  
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

ID : 089-200067114-20240703-2024\_144-DE

S<sup>2</sup>LO

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024-144

**OBJET : Plan Local d'Urbanisme de Venoy - Révision Allégée - Bilan de concertation du public et arrêt du projet**

**SEANCE DU 27 JUIN 2024**

Le conseil de la Communauté de l'Auxerrois, convoqué le 21 juin 2024, s'est réuni le 27 juin 2024 à 09 h 00 à la salle des Joinchères à VENOY, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

***Nombre de membres***

*En exercice :* 64

*Présents :* 44

*Votants :* 60 dont 16 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Jean-Philippe BAILLY, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Carole CRESSON GIRAUD, Patrick CROS, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Sylvie DUMESNIL, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Julien JOUVET, Emilie LAFORGE, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIREDDIN, Maryse NAUDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Véronique PIERRON, Marie-Claire REROLE, Denis ROYCOURT, Maryline SAINT ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Dominique TORCOL, Philippe VANTHEEMSCHE, Yves VECTEN, Patricia VOYE

Absents représentés par leur suppléant : Christian BOULEY par Sylvie DUMESNIL, Stephan PODOR par Patrick CROS, Bernard RIANT par Véronique PIERRON, Michaël TATON par Marie-Claire REROLE.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES pouvoir à Nicolas BRIOLLAND, Céline BÄHR pouvoir à Julien JOUVET, Michel BOUBOULEIX pouvoir à Anna CONTANT, Daniel CRENE pouvoir à Arminda GUIBLAIN, Mathieu DEBAIN pouvoir à Jean-Philippe BAILLY, Olivier FELIX pouvoir à Philippe VANTHEEMSCHE, Sophie FEVRE pouvoir à Mani CAMBEFORT, Margaux GRANDRUE pouvoir à Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA pouvoir à Francis HEURLEY, Souleymane KONÉ pouvoir à Auria BOUROUBA, Mostafa OUZMERKOU pouvoir à Yves VECTEN, Frédéric PETIT pouvoir à Christophe BONNEFOND, Laurent PONROY pouvoir à Carole CRESSON GIRAUD, Sylvie PREAU pouvoir à Emilie LAFORGE, Guido ROMANO pouvoir à Patrick BARBOTIN, Vincent VALLÉ pouvoir à Crescent MARAULT

Absents non représentés : Raymonde DELAGE, Lionel MION, Philippe RADET, Farah ZIANI

Secrétaire de séance : Dominique CHAMBENOIT



communauté  
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

ID : 089-200067114-20240703-2024\_144-DE

S<sup>2</sup>LO

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Venoy a été approuvé par délibération en date du 29 mai 2013.

Il a ensuite fait l'objet :

- D'une mise en compatibilité le 16 décembre 2016 par arrêté préfectoral,
- D'une mise à jour par arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération le 25 août 2017,
- D'une modification simplifiée approuvée par délibération n°2017-254 du conseil communautaire en date du 12 décembre 2017,
- D'une modification approuvée par la délibération n°2018-039 du conseil communautaire en date du 5 avril 2018,
- D'une déclaration de projet valant mise en compatibilité par une délibération du conseil communautaire n°2020-214 en date du 17 décembre 2020,
- D'un arrêté du président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois n° 2021-DSAT-058 prescrivant la modification n° 2 du PLU de Venoy,
- D'une modification simplifiée approuvée par délibération du conseil communautaire n° 2024-005 en date du 15 février 2024,
- D'une délibération justifiant de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUy, approuvée par délibération du conseil communautaire n° 2024-006 en date du 15 février 2024,
- D'une prescription de révision allégée par délibération du conseil communautaire n° 2024-007 en date du 15 février 2024.

La délibération n° 2024-007 a prescrit la présente révision allégée du PLU de Venoy et précisé les mesures de concertation préalable du public, conformément aux article L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément à cette délibération, un dossier a été mis à disposition du public en mairie de Venoy et au siège de la Communauté d'Agglomération à partir du 16 février 2024. Cette mise à disposition a fait l'objet d'un affichage sur les panneaux administratifs de la Commune et de la Communauté d'Agglomération ainsi que d'annonces légales dans l'Yonne Républicaine.

L'ensemble des éléments ont également été mis en ligne sur le site de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

Le bilan de concertation est annexé à la présente délibération.

Il ressort de cette concertation qu'aucun élément ne nécessite la modification du dossier tel que présenté.

Il est rappelé par ailleurs, conformément à l'article R.153-12 du code de l'urbanisme, que cette révision allégée fera d'un examen conjoint avec les personnes publiques associée et d'une enquête publique.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le bilan de concertation,



communauté  
de l'auxerrois

- D'arrêté le projet de Révision Allégée du PLU de Venoy,
- Que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité légale.

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 089-200067114-20240703-2024\_144-DE

---

**Vote du conseil communautaire :**

- voix pour	: 60
- voix contre	: 0
- abstentions	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absents lors du vote	: 4 Raymonde DELAGE, Lionel MION, Philippe RADET, Farah ZIANI.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 03.07.24